

Rapport de gestion de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Autor(en): **Schaer-Born, Dori / Andres, Dora**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...**

Band (Jahr): **- (1999)**

Heft [2]: **Rapport de gestion : rapport**

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-418371>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

9. Rapport de gestion de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Directrice: la conseillère d'Etat Dori Schaer-Born
Suppléante: la conseillère d'Etat Dora Andres

9.1 Les priorités de l'exercice

L'équilibre recherché entre l'économie, l'environnement et la société dans l'optique du développement durable a, cette année de nouveau, servi de fil conducteur aux activités de la Direction. Ce thème a été approfondi à l'exemple des soumissions lors des journées de réflexion des cadres: la libre concurrence renforce l'économie bernoise, les critères écologiques applicables aux marchés publics aident à conserver l'environnement intact et l'exclusion des sous-enchères empêche une compétition à outrance qui détruit la société. Les connaissances acquises à cette rencontre seront formulées dans un guide pratique.

Les autres points forts de l'activité ont été les suivants:

- Politique du canton de Berne en matière de transports: les principes de la politique des transports telle que l'avait définie le Grand Conseil en 1990 ont été mis à jour dans le rapport «La politique des transports dans le canton de Berne en l'an 2000». Les nouvelles tendances du trafic y ont été intégrées et un modèle a été élaboré dans la perspective de la durabilité globale. A l'avenir, il s'agira de mettre en œuvre les objectifs et les mesures en collaboration avec les milieux économiques et la population.
- Transport des marchandises: les bases d'une amélioration sensible du trafic combiné marchandises (KLV-CH) et du trafic combiné Espace Mittelland ont été jetées tant au niveau national que cantonal. La balle est maintenant dans le camp des entreprises de transport, qui doivent proposer des offres concrètes intéressantes à l'industrie et aux sociétés de transbordement. L'espoir subsiste que ces prochaines années, le trafic combiné saura saisir sa chance aussi bien à l'intérieur du pays qu'au niveau des exportations et des importations et que la région de Berne sera dûment prise en compte grâce à l'axe du Lötschberg.
- Minergie: ce programme, dont le but est de promouvoir une utilisation plus efficace de l'énergie, a trouvé un large écho. Grâce à lui, des possibilités d'économie non négligeables sont aujourd'hui exploitées. De plus, il a déjà donné lieu à diverses manifestations telles que la 2^e foire «Maison et Minergie», les journées portes ouvertes et les apéros-énergie. Peu coûteuses, ces mesures énergétiques méritent un soutien sans réserve des pouvoirs publics.
- Relations entre le canton de Berne et ses entreprises publiques et d'économie mixte: la TTE a poursuivi l'application de ce projet en mettant l'accent sur l'élaboration de stratégies du propriétaire à l'intention du Conseil-exécutif (principales entreprises concernées: BLS Chemin de fer du Lötschberg SA et BKW FMB Energie SA). Il reste toutefois encore quelques questions importantes à régler, notamment sur le plan de la libéralisation des marchés des transports et de l'énergie.

9.2 Rapport des offices

9.2.1 Secrétariat général

De par sa fonction d'état-major, le Secrétariat général a pris part à toutes les tâches importantes de la Direction et des offices. Outre les priorités mentionnées au chiffre 9.1, il convient de souligner sa collaboration à divers projets (révision du plan directeur cantonal et nouveau système informatique des finances FIS 2000) et son acti-

vité en tant que membre de la direction générale du projet NOG. Le rapport final concernant l'élaboration – actuellement en cours – d'un compte routier conforme aux prescriptions de la Confédération dans le cadre du projet de répartition des tâches entre le canton et les communes a été rédigé en étroite collaboration avec les Directions FIN, JCE et POM.

La réalisation du projet «GS-zäme» (collaboration SG), issu de la fusion du Secrétariat général et de l'ancien Office de gestion et d'organisation administratives, a été achevée dans le courant de l'année.

9.2.2 Office juridique

Législation

Les travaux de révision totale de la loi sur la régle des mines, qui prévoit notamment une redevance sur l'extraction du gravier, ont été suspendus par le Conseil-exécutif jusqu'à l'entrée en vigueur de la révision de la loi sur les impôts.

Le 18 novembre 1999, la commission consultative du Grand Conseil a décidé de renvoyer les révisions partielles concernant les eaux usées et les déchets au Conseil-exécutif en le chargeant d'organiser une procédure de consultation au sujet de ces projets de texte.

Une modification très complexe et présentant un intérêt politique considérable a été menée à bien avant la fin de l'année: une révision partielle de l'ordonnance sur les constructions entrera en vigueur le 1^{er} mars 2000, révision qui modifiera les normes relatives aux places de stationnement et qui abrogera l'ordonnance sur l'aménagement de places de stationnement dans les secteurs concernés par les plans de mesures de protection de l'air (OAPS).

Les travaux préparatoires d'une révision de la loi portant adhésion du canton de Berne à l'accord intercantonal sur les marchés publics (loi d'adhésion) constituent un autre point fort. Cette modification vise principalement les deux objectifs suivants:

- Créer une procédure de recours spécifique en matière de marchés publics non seulement pour le canton, mais également pour les communes, ce qui répond à un désir exprimé par ces dernières.
- Procéder à d'autres harmonisations concernant l'assujettissement des communes, sur la base des recommandations du Comité gouvernemental de l'Espace Mittelland aux gouvernements de ses cantons membres.

Recours

Après être retombé au niveau des années 1994 à 1996 l'année précédente, le nombre des recours enregistrés en matière de construction a connu une augmentation de 20 pour cent en 1999, passant de 171 à 205, dont 34 cas ont concerné des antennes de téléphonie mobile. Une légère hausse a également touché les autres domaines de recours, tandis que la situation est demeurée stable pour ce qui est des affaires de police des constructions (48 cas).

Suite à des mutations qui, pour des raisons d'économie, ont entraîné des suppressions de postes et des vacances, l'effectif a été inférieur à celui de l'année précédente. Le surcroît de travail s'est traduit par un léger allongement de la durée moyenne des procédures, qui a passé à cinq mois pour les recours concernant la construction (contre quatre mois l'année précédente) et à quatre

mois et demi (contre trois mois et demi) pour les affaires relevant de la police des constructions.

9.2.3 Office de coordination pour la protection de l'environnement

Les principaux points traités ont été les mêmes que l'année précédente, ce qui a permis d'assurer la continuité. Il a surtout fallu fixer correctement les priorités en tenant compte de la nouvelle réduction qui a frappé les ressources au cours de l'année de référence.

Encouragement du développement durable dans le canton de Berne

L'OCE s'est engagé au niveau tant communal («Agenda 21 local») que cantonal:

- Toutes les communes bernoises ont reçu un exemplaire du vademecum «Assurer l'avenir de votre commune», édité conjointement par le canton de Berne, la ville de Winterthur et en plus, pour l'édition française, la ville de La Chaux-de-Fonds.
- Quelque 70 personnes (principalement des maires et des conseillers municipaux et conseillères municipales) issus de 40 communes ont pris part à la réunion «Agenda 21 local». Il s'est révélé que les communes ressentaient un très fort besoin de soutien cantonal pour les processus relevant de ce domaine.
- L'Office des ponts et chaussées, qui introduit actuellement un système de gestion globale de la qualité, entend intégrer les objectifs du développement durable dans ses processus. L'OCE assure le suivi méthodologique et conceptuel de cette entreprise complexe.

Nécessité de cibler les travaux de relations publiques

- L'OCE est présent sur le web depuis début décembre. L'offre initiale comprend des indications sur les tâches, l'équipe, les services, les études d'impact et les systèmes de gestion de l'environnement. Placés sous la responsabilité de l'OCE, les travaux préparatoires du site Internet commun «L'environnement bernois» regroupant les unités administratives concernées du canton ont bien progressé. Ces informations devraient être disponibles au printemps 2000.
- L'OCE a mis à jour la liste des publications cantonales qui se prêtent à l'enseignement scolaire et l'a complétée par des manuels et des vidéos conçus spécifiquement pour les enseignants.
- Le prospectus destiné à accompagner et à conseiller les entreprises désirant mettre sur pied un système de gestion de l'environnement (SGE) a été publié.
- La Communauté d'intérêt Ecologie et Marché (CIEM), au sein de laquelle l'OCE collabore activement, est sur le point de terminer son manuel «umweltgerechte gewerbliche Gebäudereinigung» (document n'existant pas en français; traduction officieuse: nettoyage de bâtiments artisanaux dans le respect de l'environnement).

Concilier économie et écologie

Il convient de mieux concilier les différentes politiques qui interviennent pour réduire l'antinomie entre le développement économique, l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement. L'OCE avait et a pour objectif d'intégrer les impératifs écologiques dans divers groupes de travail et de les harmoniser (révision du plan directeur cantonal, remaniement du plan de mesures de protection de l'air, modification des prescriptions cantonales en matière de places de stationnement). La contradiction latente entre les buts de l'économie et ceux de la protection de l'environnement doit être atténuée, afin que le développement économique et une prévention écologique crédible soient également réalisables dans les centres urbains. Ce procédé est particulièrement important dans la réalisation des pôles de développement économique. Les résultats posi-

tifs enregistrés lors des scrutins populaires de «Brünnen» et de «von Roll» à Berne témoignent du succès de cette nouvelle approche.

Ménager l'environnement grâce aux études d'impact (EIE)

L'EIE demeure un instrument important de la protection préventive de l'environnement. Elle permet d'optimiser les projets d'installations à risques écologiques de manière à respecter, dans la plupart des cas, les prescriptions en vigueur en matière de protection de l'environnement. 26 projets ont été présentés durant l'exercice (contre 19 l'année précédente). Cette augmentation reflète l'essor économique global et les modifications structurelles de l'agriculture (halles d'engraissement). Les affaires ont pu être traitées dans les délais fixés par la loi de coordination, voire avant, alors même que les travaux de coordination nécessités par ces projets ont encore eu tendance à se compliquer et, partant, à prendre plus de temps durant l'année de référence.

Optimiser la mise en œuvre de la protection de l'environnement

La question des possibilités d'optimiser la mise en œuvre de la protection de l'environnement a été discutée dans le contexte du nouveau train de mesures visant à assainir les finances (NTA). L'OCE a analysé la situation en collaboration avec les services spécialisés cantonaux de l'environnement et mené, à titre complémentaire, des discussions avec les préfectures et les inspections des constructions. Il a en outre recueilli des renseignements sur l'évolution qu'avaient connue d'autres cantons en la matière et sur les expériences qu'ils avaient faites. Ces investigations ont nettement mis en évidence les avantages des structures décentralisées actuelles tout en dévoilant des points faibles dans le contrôle de l'exécution ainsi que dans la collaboration entre les services spécialisés et avec les autorités directrices. Des améliorations ciblées sont notamment recherchées au niveau des modalités des procédures.

9.2.4 Office du cadastre

Convention de prestations relative à la mensuration officielle

Mandaté par la Direction fédérale des mensurations cadastrales, l'Office du cadastre a établi un schéma de réalisation qui montre comment donner une forme numérique aux plans de la mensuration officielle dans un délai utile. Le mandat et la convention de prestations précisent les objectifs à atteindre et fixent les moyens financiers annuels mis à disposition par la Confédération.

Forte demande – financement insuffisant

Dans le canton de Berne, la version numérique des plans cadastraux, qui fait l'objet d'une demande en forte augmentation, est disponible, ou le sera sous peu, dans 15 pour cent des cas, alors que les 85 autres pour cent n'existent pas encore sous la forme voulue. De nombreuses communes désirent actuellement remplacer ou renouveler leurs œuvres cadastrales. La mensuration officielle est financée pour l'essentiel par les communes et la Confédération. Or, celle-ci n'est malheureusement pas en mesure, pour l'heure, de mettre les fonds nécessaires à disposition dans le cadre des conventions de prestations pour tenir compte de la demande croissante. Ce sont donc de plus en plus les utilisateurs directs (armée, exploitants de conduites, compagnies ferroviaires, etc.) qui aident à financer la mensuration officielle, afin d'entrer en possession des documents dont ils ont besoin.

Charge financière réduite du canton

Le canton accorde aux communes une avance sur les frais de la mensuration (sans la mise à jour) sous forme de prêt sans intérêts. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la mensuration officielle en 1997, le montant de ce compte s'est réduit d'environ un tiers pour passer à 28 millions de francs. Cette baisse s'explique par le raccourcissement du délai d'amortissement imparté aux com-

munes, d'une part, et par les contributions annuelles à verser par la Confédération aux travaux de mensuration en cours conformément aux conventions de prestations, d'autre part.

Mise à jour des surfaces agricoles utiles

Le financement de la mise à jour des surfaces agricoles utiles ayant pu être assuré à parts égales par la Confédération et le canton, les premiers travaux ont fait l'objet d'un appel d'offres dans l'Emmental à la fin de 1999.

9.2.5 **Office de la protection des eaux et de la gestion des déchets**

Assainissement

En matière d'assainissement des agglomérations, la démarche globale suivante s'impose progressivement: les eaux pluviales faiblement polluées ne doivent plus être dérivées, mais, si possible, s'infiltrer de manière diffuse dans le sol. C'est là l'une des principales exigences de la nouvelle ordonnance fédérale sur la protection des eaux, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1999. Dans ce domaine en effet, l'infiltration offre plusieurs avantages: elle décharge les canalisations et les stations d'épuration, réduit la pollution aquatique provoquée par le déversement d'eaux mélangées, amoindrit l'écoulement des eaux de crues des petits cours d'eau et favorise l'existence de cycles hydrologiques proches de l'état naturel permettant de préserver les eaux souterraines et superficielles.

Pour expliquer ce système au grand public et pour montrer aux autorités, aux planificateurs et aux requérants de permis de construire surtout comment aménager correctement une installation, l'OPED a consacré son bulletin d'information n° 2/99 au thème de l'infiltration et de la rétention des eaux pluviales.

Sur le plan de l'épuration des eaux usées aussi, des progrès considérables ont pu être réalisés: d'abord, la réfection et l'agrandissement de la STEP régionale Thunersee, prévue pour 225 000 équivalents habitants, ont été achevés officiellement durant l'été, après cinq ans de travaux.

Ensuite, la population de Langenthal s'est prononcée en faveur de la station centrale d'épuration ZALA, si bien que la voie est désormais libre pour la réalisation de cette importante installation supra-régionale. Enfin, la construction d'une nouvelle STEP à Aarwangen (début des travaux: 2001) permettra de mettre fin au déversement d'eaux usées dans la Langeten et le Brunnbach.

Substances et protection du sol

La situation nutritionnelle des terres agricoles varie d'une région à l'autre. Dans les zones de collines et de montagnes situées dans la partie sud du canton (Préalpes), les besoins en nutriments sont principalement couverts par les engrais de ferme. Par conséquent, l'utilisation des engrais à base de déchets produits dans les diverses régions est fortement restreinte, si ce n'est interdite. Cette situation a incité plusieurs stations d'épuration des eaux usées à renoncer à remettre à niveau leurs installations d'hygiénisation. Aussi les boues d'épuration produites dans ces régions sont-elles traitées (assainissement et séchage) et employées de plus en plus fréquemment comme combustibles dans l'industrie du ciment.

Pollués par des métaux lourds, les buttes pare-balles des installations de tir sont inscrites à l'inventaire cantonal des sites contaminés. Les questions liées à leur décontamination ont été traitées conjointement avec l'Office de l'administration et des exploitations militaires et l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire. Généralement, cette opération s'effectue de manière «douce», en clôturant le site touché.

Industrie et artisanat

Les mesures de protection des eaux dans les secteurs de l'industrie et de l'artisanat se fondent principalement sur la nouvelle ordonnance fédérale sur la protection des eaux. A cet égard, le principal

changement par rapport aux anciennes dispositions devrait être l'abandon du principe des valeurs limites au profit de prescriptions sur l'état de la technique en matière de production et le (pré)traitement des eaux usées. Toutefois, ce système sera plus difficile à appliquer que l'ancien et probablement aussi plus contesté, la Confédération n'ayant donné aucune définition abstraite ou concrète contraignante de la notion «état de la technique».

En outre, la nouvelle ordonnance cantonale sur la protection des eaux attribue désormais les compétences en matière de protection des eaux dans l'industrie et l'artisanat au canton, et non plus aux communes (exceptions: communes qui, à l'instar de Berne et de Köniz, disposent d'un service spécialisé).

Gestion des déchets

Le projet de l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) de Thoune a donné lieu à des échanges d'informations réguliers avec les autorités fédérales. L'OEFEP a notamment étudié le dossier de manière approfondie, afin de vérifier s'il remplissait, au besoin, les conditions de subventionnement de la Confédération. Le résultat est affirmatif. A cet égard, le Conseil fédéral a également accepté en décembre, sur demande du canton, de prolonger de deux ans le délai d'octroi de subventions. Le Conseil-exécutif a de son côté édicté, en septembre, le plan de quartier cantonal pour l'UIOM de Thoune. La coordination existant entre les sociétés de gestion des déchets et les exploitants des installations concernées a permis de créer les conditions nécessaires à l'application de l'interdiction de mettre en décharge les déchets combustibles à partir de l'an 2000: les déchets ne pouvant être incinérés dans le canton de Berne seront alors transbordés pour être transférés ailleurs. Conformément au plan directeur ad hoc sur la gestion des déchets, les communes du district de la Neuveville ont été intégrées à la zone d'apport de l'UIOM de Colombier (SAIOD). Les conditions de stockage dans les décharges bioactives ont été redéfinies et les autorisations d'exploitation adaptées et renouvelées.

Une autorisation d'éliminer les appareils électriques et électroniques a été délivrée à 32 entreprises. Les contrôles concernant l'élimination des déchets spéciaux ont été intensifiés dans les différents secteurs concernés (peinture et sablage à sec). Au niveau des pratiques illégales, la collaboration avec la Police cantonale ainsi qu'avec les Inspections de la protection de la nature, de la chasse et de la pêche a été étendue. 195 cas de ce type ont ainsi été traités.

Protection des eaux souterraines, décharge, extraction de matériaux

Dans le cadre du programme de traitement des sites contaminés, les communes bernoises ont reçu, en 1999, un rapport sur la situation existant actuellement dans ce domaine. La nouvelle édition du rapport à l'usage de la commune sur l'inventaire des sites contaminés et des sites potentiellement contaminés du canton de Berne est en fait une actualisation de celle de 1995. Elle contient un historique du traitement des sites contaminés depuis 1995, une liste et une fiche descriptive de ces sites, ainsi qu'un plan de la commune concernée. Ce nouvel ouvrage est conçu sous la forme d'un classeur divisé en plusieurs modules, ce qui en facilite l'utilisation, des directives supplémentaires pouvant y être insérées selon les besoins. Les fiches techniques sont mises à jour périodiquement et remises aux communes lors de changements.

Citernes, lutte contre les accidents dus aux hydrocarbures ou aux produits chimiques

Fin 1999 a débuté, conformément au programme d'assainissement de législature, le processus de transfert du secrétariat de lutte contre les accidents dus aux hydrocarbures à l'Assurance immobilière. Entrepris conjointement avec cette dernière et la Direction de l'économie publique, il devrait se terminer début 2001. Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance cantonale sur la protection des eaux, les communes ont été priées de signaler à l'OPED

si elles disposaient d'un service de réception des citernes. A l'avenir en effet, le canton s'acquittera probablement de cette tâche dans un tiers des communes environ.

Laboratoire de la protection des eaux et du sol

En octobre, le Laboratoire de la protection des eaux et du sol s'est soumis avec succès à une expertise de trois jours réalisée par le Service d'accréditation suisse (SAS), si bien qu'il est depuis considéré comme laboratoire d'essai homologué au sens de l'ordonnance sur le système suisse d'accréditation. L'enjeu financier des décisions de droit environnemental étant généralement important, il est capital d'assurer la qualité des analyses effectuées.

Les critères pertinents auxquels doit répondre un laboratoire figurent dans la norme européenne SN EN 45 001 (critères généraux concernant le fonctionnement des laboratoires d'essais). Cette norme exige entre autres une organisation claire et efficace des structures et des procédures, un système d'assurance-qualité interne garantissant des données exactes et un service à la clientèle, des procédures d'analyse valides, des contrôles d'entretien de l'appareillage et un personnel spécialisé et compétent. Le SAS s'assure du respect de cette norme et de l'ordonnance sur l'accréditation au moyen d'un examen annuel approfondi.

9.2.6 **Office de l'économie hydraulique et énergétique**

Les activités de cet office ont été concrétisées dans le cadre de l'essai-pilote NOG 2000 sous forme de groupes de produits. Vous trouverez des détails sur l'accomplissement des tâches dans le compte d'Etat, au chapitre «comptes spéciaux».

Tout particulièrement touché par les crues de mai 1999, l'OEHE a demandé un crédit supplémentaire de plus de 400 000 francs au Grand Conseil pour l'évacuation du bois flottant. Régulièrement mis à jour et modernisé, l'équipement technique des installations de régulation a donné entière satisfaction. Des informations ont pu être fournies en permanence sur le niveau des eaux et les débits. L'adaptation électrotechnique de la commande des installations de Thoune se fait urgente et est prévue pour 2000/2001. Il s'agit de rendre les données mesurées accessibles sur Internet le plus vite possible.

9.2.7 **Office des ponts et chaussées**

Les activités de cet office ont été concrétisées dans le cadre de l'essai-pilote NOG 2000 sous forme de groupes de produits. Vous trouverez des détails sur l'accomplissement des tâches dans le compte d'Etat, au chapitre «comptes spéciaux».

9.2.8 **Office des transports publics**

Trafic international

Le changement d'horaire 1999 n'a modifié que peu le trafic international transitant par le canton de Berne. Il convient de mentionner l'introduction du second TGV Paris–Berne(–Zurich) et retour. Quant aux rames TEE («souris grise») Berne–Bienne–Frasne assurant la correspondance pour Paris, elles ont été abandonnées à la fin de novembre 1999.

Axe Lötschberg–Simplon

L'octroi du crédit par les Chambres fédérales a permis de passer directement des préparatifs aux travaux principaux du tunnel de base du Lötschberg. Dans le cadre d'un lot intermédiaire, diverses galeries et cavernes ont été creusées au point bas de Mitholz, de même que quelques parties des tubes du futur tunnel de base, dont les 500 premiers mètres étaient excavés à la fin de 1999.

Exécution de l'arrêté sur l'offre

Le changement d'horaire 1999 a apporté de nombreuses modifications plus ou moins importantes dans l'aménagement de l'offre et de l'horaire. En voici les principales:

- S2 Schwarzenburg–Berne–Langnau. Le déplacement d'un quart d'heure des directs Berne–Lucerne a nécessité un remaniement du S2. Il a fallu ajouter des rames accélérées (S22) Berne–Konolfingen pour maintenir les correspondances au nœud de Konolfingen. Toutes les lignes d'autobus de cette région ont dû être adaptées en conséquence (notamment le réseau des cars postaux de la zone de Schwarzenburg et celui des autobus du Haut-Emmental).
- Lignes CFF du Jura bernois. Un horaire amélioré – à cadence horaire – a été introduit sur les lignes Bienne–La Chaux-de-Fonds et Bienne–Tavannes–Moutier. Sur cette dernière, il n'est plus nécessaire de changer à Sonceboz. Un train régional supplémentaire circule en outre entre St-Imier et Sonceboz, où la correspondance n'est toutefois pas très bonne, faute de possibilités de croisement sur le tronçon.
- Les transports publics bernois ont introduit l'horaire annuel, qui est beaucoup plus facile à retenir et y ont apporté plusieurs adaptations pour répondre aux changements de la demande.

Du point de vue de l'ensemble du territoire cantonal, les prestations offertes se sont légèrement améliorées. Diverses mesures de rationalisation, telles que l'exploitation sans contrôleurs et la fermeture de guichets de stations, ont permis de respecter les prescriptions financières relatives aux indemnités. Dans le cadre de la procédure annuelle de soumission, plusieurs réseaux et lignes d'autobus ont fait l'objet d'un appel d'offres auprès des entreprises de transport public. La concurrence s'est généralement traduite par une réduction des coûts ou une augmentation des prestations, ce qui a amélioré le rapport coûts/utilité. Afin que ce phénomène ne porte pas préjudice au personnel des transports publics, la Direction soutient les efforts déployés par les entreprises de transport pour mettre sur pied une convention collective de travail dans ce domaine.

9.2.9 **Office des bâtiments**

Principes

Trois principes ont été réaffirmés à l'occasion du changement intervenu à la tête de l'office:

- Préciser les objectifs: c'est la partie la plus ardue à traiter en rapport avec les bâtiments existants et futurs. Les personnes – responsables politiques, spécialistes, exploitants – qui participent à ce processus doivent concilier des objectifs contradictoires pour permettre une prise de décision. Il s'agit de savoir comment répondre, dans l'optique de la durabilité, aux exigences changeantes à l'aide de ressources financières, écologiques et humaines limitées. L'Office des bâtiments doit faire preuve d'une compréhension nuancée pour les thèmes liés à un parc immobilier de grande envergure, condition sine qua non d'une bonne qualité des mandats confiés aux concepteurs et aux constructeurs. La politique du personnel doit être axée sur cet aspect.
- Créer une marge de manœuvre: c'est le volet le plus gratifiant de la construction. Obéissant à des règles simples, l'usage optimal de cette liberté ouvre la voie à de nombreuses stratégies. Il en va de même des bâtiments. Ceux-ci sont réussis si leurs usagers se sentent maître de leur entourage bâti et peuvent y laisser une empreinte personnelle. L'Office des bâtiments entend favoriser la marge de manœuvre dans ce secteur. La planification ne doit pas intervenir dans les éléments à gérer dans le cadre de l'exploitation. Les outils qui réglementent l'utilisation des bâtiments doivent donc définir la responsabilité stratégique et la responsabilité opérationnelle en matière de locaux.
- Tenir compte du facteur temps: c'est le point décisif. Le temps est synonyme de changement et d'usure. Il implique la rectification. En règle générale, les changements graduels sont plus

économiques et plus sociaux que les ruptures radicales. L'Office des bâtiments mise sur le facteur temps. Le principe de la séparation des systèmes primaire (à long terme), secondaire (à moyen terme) et tertiaire (à court terme) respecte les cycles techniques de renouvellement et la durée des phases d'exploitation. Son application crée des bâtiments qui acquièrent leur valeur petit à petit, qui pourront être exploités judicieusement pendant longtemps, être rénovés aisément et acquérir une identité culturelle. Cette stratégie est orientée sur la durabilité et l'efficacité, réduisant en outre les coûts induits.

Planification

La procédure de préqualification a marqué le début d'une réfection importante de la clinique pédiatrique de l'hôpital de l'île. Après quelque 30 ans d'exploitation, ces travaux s'imposent dans les domaines de la protection contre les incendies, des installations techniques et de l'enveloppe du bâtiment. La planification de deux autres projets concernant l'hôpital de l'île a été poursuivie pendant l'année de référence. Le premier concerne l'unité des soins intensifs, des urgences et de chirurgie (IUC), dont le système primaire a fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres lancé aux entreprises générales (montant du contrat: 46,6 millions de fr.) tandis qu'une équipe de planification sélectionnée par le biais d'un concours international s'occupe du système secondaire (exécution dès 2001). Le second, qui porte sur la réfection du bâtiment des personnes hospitalisées, nécessite un crédit de 54 millions de francs, principalement pour les installations techniques et la desserte interne. Il conviendra d'affecter environ 10 pour cent des coûts au renforcement de la structure de l'édifice, afin d'en améliorer progressivement la résistance antisismique.

Après sa mise au concours en 1998, la planification du nouveau bâtiment de la prison régionale de Thoune, qui abrite aussi le service régional de juges d'instruction, a été intensifiée, pour être adjugée dans le cadre d'un appel d'offres lancé aux entreprises générales à la fin de 1999.

Par ailleurs, la préparation et l'exécution du concours de prestations globales (consistant en un projet assorti d'un prix fixe et présenté conjointement par des concepteurs et des constructeurs) pour la transformation de l'ancienne maternité de Berne en un bâtiment administratif abritant 500 postes de travail de l'Intendance des impôts ont été achevées.

Dans toutes les procédures de planification précitées, une attention accrue a été vouée au concept de durabilité en ce sens que l'accent a été mis sur des normes simples et sur un mode de construction économe en énergie et en matériaux et ménageant l'environnement.

Réalisation et entretien

Une fois la planification terminée, la conclusion de plusieurs accords importants a donné le coup d'envoi des travaux de construction. Il s'agit des projets suivants: à Berne, la réfection du système primaire de l'IUC de l'hôpital de l'île, la réfection globale des cantonnements et la transformation des écuries/manège utilisés pour un tiers à des fins civiles (aire de la caserne); à Thoune, la prison régionale.

La réfection des installations de production d'énergie de deux écoles (Hard et GIB) de Langenthal a amélioré la situation énergétique. Un montant de 1,5 million de francs a été investi dans la réalisation d'une centrale à énergie totale équipée (CETE) dont le rendement plus élevé permet de couvrir les besoins en électricité de quelque 120 ménages en plus du chauffage des établissements mentionnés. Les bâtiments achevés ou en cours de construction figurent dans la partie statistiques.

Exploitation

L'introduction de la location constitue un pas important vers une comptabilité analytique conforme aux objectifs NOG. L'Office cantonal des bâtiments examine comment il est possible de convertir

en coûts annuels, avec précision, les frais d'investissement et d'entretien de son parc immobilier. Les usagers prendront ainsi conscience des coûts induits par leurs besoins en locaux, d'où une exploitation nettement meilleure de ces ressources.

A la fin de 1999, les données et les plans de 80 pour cent des édifices importants du patrimoine administratif étaient recensés par le système d'information sur les locaux «4W».

La cantonalisation de toutes les écoles du degré postobligatoire, prévue par les prescriptions légales relatives à la répartition des tâches entre le canton et les communes, oblige ce dernier à reprendre l'infrastructure nécessaire à l'organisation de l'enseignement de ces établissements. L'intégration de ces bâtiments dans le système «4W» et une comparaison des listes des futurs cours constituent la base des investigations visant à une gestion des locaux scolaires adaptée aux besoins.

L'évaluation des nouveaux emplacements envisagés pour le regroupement de services cantonaux et d'une prison régionale à Berthoud a révélé que l'aire de l'arsenal de cette ville convenait parfaitement à cette double affectation.

9.3 Ressources humaines

9.3.1 Vue d'ensemble

Tableau 1: Statistique des postes au 31 décembre 1999

Occupation des postes soumis à l'obligation de gestion

Unité administrative	Nombre		Postes à 100%		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Secrétariat général	22	10	20,80	9,10	29,90
Office juridique	8	8	5,65	5,20	10,85
Office de coordination pour la protection de l'environnement	4	3	3,60	2,25	5,85
Office du cadastre	19	2	18,70	1,70	20,40
Office de la protection des eaux et de la gestion des déchets	56	15	52,33	11,10	63,43
Office de l'économie hydraulique et énergétique (NOG)	33	10	30,54	8,30	38,84
Office des ponts et chaussées (NOG)	499	30	492,50	21,80	514,30
Office des transports publics	8	2	6,70	1,80	8,50
Office des bâtiments	31	12	27,90	9,80	37,70
Total de la Direction au 31. 12. 1999	680	92	658,72	71,05	729,77
Comparaison avec l'exercice précédent: 31. 12. 1998	- 5	+ 1	- 7,35	+ 0,50	- 6,85

Occupation des postes non soumis à l'obligation de gestion

Unité administrative	Nombre		Postes à 100%		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Secrétariat général	-	-	0,0	0,0	0,0
Office juridique	-	1	0,0	1,0	1,0
Office de coordination pour la protection de l'environnement	-	1	0,0	0,23	0,23
Office du cadastre	-	-	0,0	0,0	0,0
Office de la protection des eaux et de la gestion des déchets	-	-	0,0	0,0	0,0
Fonds des eaux usées	4	-	2,53	0,0	2,53
Fonds pour la gestion des déchets	3	-	2,30	0,0	2,30
Office de l'économie hydraulique et énergétique (NOG)	21	1	1,39	1,0	2,39
Office des ponts et chaussées (NOG)	-	1	0,0	0,82	0,82
Office des transports publics	-	-	0,0	0,0	0,0
Office des bâtiments	-	1	0,0	0,29	0,29
Total de la Direction au 31. 12. 1999	28	5	6,22	3,34	9,55

Tableau 2: Gestion des postes 1999

Unité administrative	Budget des points	Points utilisés	Réserve
Secrétariat général	3 305,177	3 177,600	+ 9,377
Office juridique	1 322,061	1 194,200	+ 127,861
Office de coordination pour la protection de l'environnement	491,700	673,517	+ 35,383
Office du cadastre	2 111,200	2 091,200	+ 20,000
Office de la protection des eaux et de la gestion des déchets	5 521,626	6 203,996	+ 145,630
Office de l'économie hydraulique et énergétique (NOG)	(3 603,396)	3 503,053	+ 100,343
Office des ponts et chaussées (NOG)	(44 785,260)	41 231,930	+ 3 553,330
Office des transports publics	978,000	991,800	- 13,800
Office des bâtiments	4 445,988	4 329,907	+ 116,081
Total de la Direction au 31.12.1999	18 139,764	18 662,220	+ 404,544*
Comparaison avec l'exercice précédent: 31. 12. 1998	18 139,764	18 760,848	+ 297,504*
	0,0	- 98,628	+ 107,040

* Etant donné que des points ont été versés à la réserve du Conseil-exécutif et redistribués, le fonds de réserve ne correspond pas au résultat qu'on obtiendrait en soustrayant les points utilisés du budget des points.

Tableau 3: Taux de fluctuation et de démissions

	1999	1998	1997	1996	1995
Effectifs*	781,89	787,403	780,380	784,330	791,200
Postes occupés au 31. 12.	736,81	742,189	744,250	755,140	772,720
Taux d'occupation	94,23%	94,25%	95,37%	96,28%	97,66%
Entrées	50**	33	29	25	31
Sorties	55	32	39	35	45
dont démissions	22	11	16	12	14
dont licenciements	3	-	-	1	6
dont retraites	28	21	20	22	23
dont décès	2	2	3	-	2
Taux de fluctuation	7,00%	4,06%	4,99%	4,46%	5,56%
Taux de démissions	2,80%	1,39%	2,05%	1,53%	1,76%

* = sans 10,95 postes de réserve du CE et 4,827 du fonds des postes financés par des tiers

** = dont 2 apprenties et 1 apprenti

Tableau 4: Structure des salaires par sexe

	Total	dont femmes en valeur absolue	en % (1998)	dont hommes en valeur absolue	en %
Classes de traitement 27-30	17	3	17,6 (6,3)	14	82,4
Classes de traitement 21-26	166	15	9,0 (10,6)	151	91,0
Classes de traitement 15-20	185	10	5,4 (6,4)	175	94,6
Classes de traitement 7-14	410	65	15,9 (15,2)	345	84,1
Classes de traitement 1- 6	16	1	6,3 (9,1)	15	93,7
Total	794	94	11,8 (12,0)	700	88,2

Dans les classes de traitement supérieures, la proportion de femmes a pu être augmentée.

Ailleurs, par contre, elle a de nouveau légèrement baissé, pour s'établir à 11,8 pour cent.

9.3.2 Changement dans le personnel d'encadrement

Le 30 juin, Peter Teuscher, ingénieur en chef de l'arrondissement de Thoune, a quitté la Direction pour occuper une position dirigeante dans le cadre d'AlpTransit. Markus Wyss, son successeur, est entré en fonction le 1^{er} septembre.

Après de longues et fructueuses années de travail au sein de la TTE, deux chefs d'office ont en outre pris une retraite anticipée:

- Ueli Kunz, chef de l'Office juridique, a quitté ses fonctions le 31 juillet. Nommées par le Conseil-exécutif pour le remplacer, Heidi Wiestner et Irene Graf se partagent ce poste depuis le 1^{er} octobre;

- Urs Hettich, architecte cantonal, s'est retiré le 31 octobre. Son adjoint Giorgo Macchi a été désigné par le Conseil-exécutif pour lui succéder à ce poste dès le 1^{er} novembre.

9.3.3 Formation

L'année dernière, le personnel de la TTE a suivi une formation sur l'utilisation d'Internet. Ce type de cours doit lui permettre de suivre l'évolution de cette technologie en constante mutation qu'est l'informatique.

Les journées de réflexion des cadres moyens et supérieurs des 18 et 19 octobre ont été consacrées au thème de la compatibilité entre marchés publics (soumissions) et développement durable.

Le 19 novembre, la TTE a convié tous les membres du personnel ne travaillant pas sur un projet-pilote NOG à une réunion sur ce sujet. En l'espace d'une demi-journée, les collaborateurs et collaboratrices des deux offices-pilotes (économie hydraulique et énergétique, ponts et chaussées) ont familiarisé 200 personnes environ avec le thème de la nouvelle gestion administrative.

9.3.4 Amélioration de la représentation et du statut professionnel des femmes

Dans le cadre du programme destiné à promouvoir l'égalité des chances entre hommes et femmes, les offices s'étaient, en 1996, fixé certains objectifs concernant la représentation féminine en leur sein fin 1999. Si les modifications du système BEREBE (par exemple introduction de 30 classes de traitement au lieu de 28) ne permettent plus aujourd'hui d'évaluer avec exactitude les résultats obtenus depuis, les constatations suivantes ont, en substance, pu être faites:

- deux offices comptent maintenant une proportion équilibrée d'hommes et de femmes (cf. tabl. 1 du ch. 9.3.1);
- quatre offices ont atteint leurs objectifs plus ou moins ambitieux;
- trois offices ont manqué leurs objectifs, dont certains étaient trop optimistes.

Les sept offices dont le pourcentage de collaboratrices ne varie encore qu'entre 6 et 30 pour cent se sont fixé une nouvelle échéance (2004) pour parvenir à des proportions plus équilibrées.

9.3.5 Remarques particulières

L'amélioration conjoncturelle dont nous bénéficions actuellement se reflète sur le comportement du personnel: de plus en plus de collaborateurs et de collaboratrices quittent le canton pour occuper des fonctions mieux payées, que ce soit dans le secteur privé ou dans d'autres administrations. La gestion relativement rigide des postes et les économies quasi annuelles faites au détriment du personnel réduisent en effet l'attractivité du canton.

Ces pressions accrues font notamment souffrir les cadres, dont beaucoup se sentent proches du «burn-out» à force de travailler sous stress constant. Cette situation commençant à se répercuter sur leur santé, elle ne peut être passée sous silence.

9.4 **Mise en œuvre du programme gouvernemental de législation**

824 Champ d'activité Protection des eaux et gestion des déchets

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mise en œuvre/Mise en œuvre
824.1 Préserver et améliorer la qualité des bases vitales que sont l'eau et le sol. Favoriser un système de réduction et d'élimination des déchets respectueux de l'environnement et des impératifs économiques.			
824.1.1 Identifier les dangers et les éliminer.	1	Tâche permanente	Tâche permanente
824.1.2 Optimiser l'utilisation des ressources financières afin de maintenir la valeur des infrastructures (mettre le VOKOS en œuvre).	1	OPE 1999; prescription concernant les attributions minimales au financement spécial «maintien de la valeur» (art. 32 OPE).	Versement de 60% des attributions d'ici au 1. 1. 2001 et de leur totalité d'ici au 1. 1. 2005.
824.1.3 Garantir les capacités nécessaires d'élimination des déchets (appliquer l'interdiction de mise en décharge à partir de l'an 2000, réduire l'élimination sauvage).	1	Interdiction de mise en décharge: 2000. Entrée en service de l'UIOM de Thoune: 2005.	Interdiction de mise en décharge appliquée dès 2000. Capacités nécessaires d'élimination garanties dès 2005 grâce à la construction d'une UIOM à Thoune. Recours pendants.

825 *Champ d'activité Transports publics*

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mise en œuvre/Mise en œuvre
825.1 Maintenir les transports régionaux et locaux et les développer de manière ciblée. Assurer le raccordement au réseau international de trains à grande vitesse.			
825.1.1 Planifier et commander l'offre de manière coordonnée et efficiente.	1	Transports régionaux: 2001 à 2003. Transports internationaux: 2007.	Arrêté sur l'offre 2001 à 2005 en préparation, traitement par le Grand Conseil: session de septembre 2000. Formulation des objectifs relatifs à l'exploitation de l'axe du Lötschberg (tunnel de base) en préparation. Bases nécessaires à l'acquisition de matériel roulant en cours d'élaboration.
825.1.2 Soutenir la réalisation de Rail 2000 et des NLFA, améliorer les liaisons par TGV, ICE et Pendolino.	1	Rail 2000: 2005. NLFA Lötschberg: 2007. Optimisation des liaisons internes: date de réalisation dépendante des fonds disponibles.	Nouveau tronçon de Mattstetten et tunnel de base du Lötschberg en construction. Aménagement du tronçon Iselle-Domodossola-Novara en cours. Programme des travaux respecté. Accords bilatéraux: achevés avec la France, en préparation avec l'Italie.

826 *Champ d'activité Energie et alimentation en eau*

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mise en œuvre/Mise en œuvre
826.1 Assurer un approvisionnement en eau et en énergie sûr, respectueux de l'environnement et conforme aux impératifs économiques.			
826.1.1 Traduire en faits les résultats du dialogue sur l'énergie; élaborer des solutions consensuelles tenant compte de l'évolution du contexte (libéralisation du marché).	1	Environ 2005. Conditions en constante mutation (prix du pétrole, marché de l'électricité, coûts de l'énergie).	Aucune mise en œuvre concrète possible. Mise à jour du sujet prévue pour 2001, au sein du 3 ^e rapport sur l'énergie.
826.1.2 Favoriser une utilisation adéquate et efficiente de l'énergie (conseil en énergie, label minergie, transfert de technologie p. ex.).	1	Tâche permanente	Crédits nécessaires constamment réduits malgré l'urgence de cette mesure, si bien que les moyens financiers disponibles sont très restreints.
826.1.3 Regrouper les plans de tous les réseaux d'approvisionnement en eau dans le projet «Réseau».	2	Date d'achèvement du projet: début 2001.	Progrès remarquables, mais près de six mois de retard.

827 *Champ d'activité Génie civil*

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mise en œuvre/Mise en œuvre
827.1 Planifier l'infrastructure des communications de manière coordonnée, en fonction de l'offre.			
827.1.1 Exécuter le mandat imparti par la législation fédérale concernant l'achèvement du réseau de routes nationales.	1	Tâche réalisée selon le programme de construction à long terme de la Confédération et dans les limites des fonds fédéraux et cantonaux disponibles.	Construction ou élaboration de projets: notamment routes nationales N 16 (Transjurane) et N 5 Bienne-Soleure et contournement de Bienne.
827.1.2 Garantir la desserte adéquate des zones rurales et des centres économiques par les routes cantonales.	1	Tâche permanente assumée dans le cadre de la mise en œuvre des plans directeurs régionaux et dans les limites des fonds disponibles.	Mise en œuvre.
827.1.3 Assurer la protection contre les immissions nocives du trafic routier.	1	Tâche permanente assumée selon la loi et dans les limites des fonds disponibles.	Efforts actuellement concentrés sur la protection contre le bruit; l'état actuel des ressources financières ne permet toutefois pas de respecter les dispositions légales (mise en œuvre d'ici à 2001).
827.2 Assurer à long terme le maintien de la valeur des routes nationales et cantonales.			
827.2.1 Fixer des priorités en matière de planification et d'utilisation des ressources (réparer et entretenir plutôt que construire).	1	Routes nationales: accorder la priorité à la mise en œuvre de l'arrêté fédéral sur le réseau, malgré une marge de manœuvre limitée. Routes cantonales: nouvelles constructions quasiment abandonnées au profit des réaménagements.	Mise en œuvre.

828 *Champ d'activité Bâtiment*

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mise en œuvre/Mise en œuvre
828.1 Préserver la valeur de l'infrastructure.			
828.1.1 Mettre à disposition des bâtiments de grande qualité ayant une longue durée de vie.	1	Tâche permanente	<ul style="list-style-type: none"> - Séparation rigoureuse des systèmes de longévité et d'affectation différentes au niveau de la planification et de la réalisation, afin de pouvoir les renouveler aussi tard que le permet la technique et dès que l'exige l'exploitation. - Projets de transformation, de construction ou de changement d'affectation tenant compte non seulement de la rentabilité à long terme (coûts induits prévus y compris), mais aussi des objectifs écologiques et sociaux. - Ajournement d'une partie des mesures de maintien de la valeur suite à des restrictions financières.
828.1.2 Gérer le parc immobilier de manière adéquate, désinvestir.	1	Tâche permanente	<ul style="list-style-type: none"> - Avant la réalisation de nouvelles installations, vérifications effectuées par les Directions pour déterminer si des mesures d'exploitation ou des mesures complémentaires de construction permettraient de mieux utiliser ce qui existe. - Travaux préparatoires visant à concentrer dans un organe central les activités stratégiques en matière de ressources en locaux et de les séparer des mesures opérationnelles prévues par les exploitants en cours.

9.5 **Programme législatif (aperçu)**

Etat au 31 décembre 1999

Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire	Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire
9.5.1 Projets prévus par le programme gouvernemental de législation - Loi sur les mines	1	encore indéterminée	9.5.4 Autres projets - Dispositions d'exécution de la LPFC: - Loi sur la protection des eaux, loi sur les déchets	1	2001
9.5.2 Projets élaborés en vertu de motions et de postulats - Néant			- Loi sur l'alimentation en eau et loi sur l'utilisation des eaux	2	2000
9.5.3 Législation d'application du droit fédéral - Néant			- Décret sur les subventions DSEA	2	2000
			- Loi sur l'aménagement des eaux	1	2001
			- Loi d'adhésion (marchés publics)	1	encore indéterminée
			0 = les travaux n'ont pas encore débuté	5 = adopté par le Grand Conseil	
			1 = en cours d'élaboration	6 = le délai référendaire n'est pas encore échu	
			2 = en procédure de consultation	7 = en attente de la votation populaire	
			3 = adopté par le Conseil-exécutif	8 = renvoyé	
			4 = préavisé par la commission		

9.6 **Projets informatiques (aperçu)**

Service	Projet/Application	Investissement	Total des coûts de production en pleine exploitation	Côûts de production durant l'exercice	Durée de réalisation
		(en milliers de francs)	(en milliers de francs)	(en milliers de francs)	
4990 100 201/202/...	INFOREIT	665,3	1	1 800	en cours d'exploitation
4990 100 252	WAWIS	124,5	70	30	1995/2001
4990 100 262	BERNA-STRADA-DB	391	100	-	1995/2001
4960 100 263	SIG Réseau hydrographique	250	25	-	1995/2000
Total		1 430,8	195	1 830	

¹ Les coûts de la pleine exploitation ne peuvent pas être définis, car INFOREIT, destiné à l'infrastructure de base et à la bureautique de la TTE, n'est pas un projet en soi.

9.7 **Contrôle des résultats des subventions cantonales**

Néant.

Motion 218/95 Daetwyler du 3 novembre 1995: Régionalisation et démantèlement de l'infrastructure (adoptée le 5. 9. 1996 sous forme de postulat). A la suite de la réorganisation des CFF, ce n'est qu'au cours de l'année de référence que l'Office des transports publics a pu être intégré à l'organisation du projet «Infrastructure svelte». Celui-ci a été rattaché à la gestion de l'infrastructure dans le nouvel organigramme des CFF.

9.8 **Interventions parlementaires (motions et postulats)**9.8.1 **Classement de motions et de postulats**9.8.1.1 *Classement de motions et de postulats réalisés*

Postulat 232/91 Strahm du 25 juin 1991: Etude économique et énergétique du projet de concession Grimsel-Ouest (adopté le 14. 11. 1991). Une étude a amené l'entreprise KWO à renoncer au projet.

Motion 183/94 Hofer du 7 novembre 1994: Création d'une liaison sûre pour les cyclistes entre Bienne et Péry-Reuchenette (Taubenloch) (point 1 adopté le 3. 5. 1995 sous forme de postulat, point 2 rejeté). Pour répondre à ce désir, les CFF, l'Office fédéral des routes et l'Office des ponts et chaussées sont convenus d'introduire, à partir du 30 mai, une carte journalière vélo valable sur le tronçon Bienne-Sonceboz, disponible au prix de 1 franc aux guichets et aux distributeurs automatiques. L'offre est affichée aux endroits idoines pour attirer l'attention du public.

Postulat 231/94 Zbären du 6 décembre 1994: Correspondances des transports publics dans l'Oberland bernois (adopté le 20. 6. 1995). Le postulat exige notamment de meilleures correspondances à Zweisimmen. L'horaire 1999/2000 a permis de réaliser certaines améliorations tout en respectant les conditions-cadres financières et en tenant compte du trafic international. Il faudra attendre le changement d'horaire 2005, date de l'introduction de Rail 2000, pour pouvoir optimiser les correspondances.

Motion 111/95 Daetwyler du 2 mai 1995: Rail 2000 – étude de variantes alternatives (adoptée le 5. 9. 1995). La CITAJ (Conférence intercantonale des transports de l'arc jurassien) et l'Espace Mittelland ont commandé une étude sur des variantes alternatives à celle des CFF. Il en ressort que la structure de l'horaire peut être améliorée fondamentalement dans l'arc jurassien. Les résultats ont été présentés aux CFF et au comité d'exécution de Rail 2000. Les propositions de la CITAJ ont été rejetées dans un premier temps en raison des coûts trop élevés. La CITAJ ne considère pas cette décision comme définitive et poursuivra ce dossier en 2000.

Motion 048/96 Widmer du 22 janvier 1996: Fermeture et démontage de la voie CFF Wanzwil-Inkwil (adoptée le 27. 6. 1996). Le tronçon CFF Inkwil-Herzogenbuchsee fera probablement l'objet des opérations suivantes: dans le cadre de la réalisation de la nouvelle ligne Mattstetten-Rothrist, la voie servira d'accès à la décharge de Schacht. Une fois les transports de matériaux terminés, le tronçon Inkwil-viaduc de l'Oenz sera définitivement supprimé et remplacé par l'embranchement de la ligne d'extension Wanzwil-Soleure. Comme il s'agit d'un déplacement de voie, il n'est pas nécessaire d'engager une procédure particulière. Le raccordement Wanzwil-Inkwil a été approuvé par la décision du 24 mars 1997.

Motion 123/96 Ermatinger du 29 avril 1996: Liaisons transjurassiennes (adoptée le 28. 1. 1997, ch. 1: adoption et classement, ch. 2: adoption sous forme de postulat). Le Conseil-exécutif s'occupe de ce dossier à titre de tâche permanente. Une étude de projet a été exécutée pendant l'année de référence.

Motion 134/96 Kempf du 29 avril 1996: Décongestionner la vallée de la Kander (adoptée le 11. 11. 1996 sous forme de postulat). Le Conseil-exécutif a demandé à la région d'aménagement de préparer une étude en collaboration avec l'Office des ponts et chaussées. Par son arrêté du 1^{er} décembre, il a chargé la TTE et l'ECO de reprendre les propositions formulées dans le rapport final de la région d'aménagement sur le décongestionnement de la vallée de la Kander et de soumettre aux organes financiers compétents les projets qui en résultent, en tenant compte des ressources disponibles.

Motion 135/96 Graf du 24 septembre 1996: Taille optimale des entreprises de transport bernoises (adoptée le 11. 11. 1996 sous forme de postulat). La fusion des compagnies RVO, SNB, OAK et BTI en une société anonyme: Aare Seland mobil AG (Asm) a marqué la fin provisoire des regroupements possibles et judicieux. Le nombre d'entreprises de transport s'est réduit de cinq unités pendant l'année. Ce phénomène peut se poursuivre sous l'effet de la pression accrue de la concurrence.

Motion 145/96 Wyss du 6 mai 1996: Des standards pour la construction des routes (adoptée le 28. 1. 1997). Le réexamen des

normes mentionné dans le rapport de l'exercice précédent s'est poursuivi, tandis qu'un rapport sur le perfectionnisme en matière de construction routière est paru en septembre 1999. Les bases demandées sont ainsi disponibles.

Motion 168/96 Voiblet du 17 juin 1996: Exécution et financement d'une canalisation de contournement pour les eaux usées de la commune jurassienne des Genevez à l'étang de la Noz à Bellelay (adoptée le 29.1.1997 sous forme de postulat). En fin d'année 1999, l'assemblée communale des Genevez a opté pour le raccordement et a accepté un crédit de 100 000 francs pour les travaux d'étude encore nécessaires. Les mandats y relatifs ont été attribués et les travaux suivent leur cours normal.

Motion 169/96 Voiblet du 17 juin 1996: Réalisation complète de la liaison cyclable entre le Pierre-Pertuis à Tavannes et la Route de Chaluet à Court (adoptée le 28.1.1997). La conception directrice cantonale pour l'encouragement du trafic cycliste ayant été approuvée par le Conseil-exécutif au cours de l'année de référence, il appartient en premier lieu aux régions de compléter le réseau cyclable (art. 117 de la loi sur les constructions [LC]), l'exécution incombant aux communes (art. 118 LC). Le service technique cantonal leur assure son soutien.

Motion 242/96 Ermatinger du 10 septembre 1996: RER Bienne-Jura bernois (adoptée le 28.1.1997 sous forme de postulat). Un nouveau schéma a été introduit à l'occasion du changement d'horaire 1999 pour les lignes Bienne-La Chaux-de-Fonds et Bienne-Tavannes-Moutier. C'est à la cadence horaire que les trains directs circulent sur la première et les trains régionaux sur la seconde ainsi qu'entre Sonceboz et St-Imier. Les marges de manœuvre technique et financière ont été pleinement utilisées. La demande est insuffisante pour justifier une fréquence plus élevée (cadence semi-horaire) allant dans le sens d'un RER.

Motion 243/96 Lüthi du 20 septembre 1996: Double imposition des fonds pour l'alimentation en eau, des eaux usées et pour la gestion des déchets (financements spéciaux) (adoptée le 28.1.1997). Le Conseil national s'est rallié à la version du Conseil des Etats lors du débat sur la loi sur la taxe à la valeur ajoutée. Ainsi, l'entrée en vigueur de cette même loi (probablement le 1.1.2001) supprimera la double imposition. Reste à examiner s'il est possible, par voie de recours, de faire annuler la réduction de la déduction de l'impôt préalable pour les subventions obtenues de 1995 à 2000. Régie par la loi fédérale d'organisation judiciaire, cette procédure n'est plus du ressort du Conseil fédéral. La motion, qui demande une intervention auprès de ce dernier, peut donc être classée.

Motion 139/98 Eberhart du 15 juin 1998: Achèvement de l'A6 dans le Bas-Simmental (ch. 1, 3, 4: adoption le 21.1.1999; ch. 2: adoption et classement). L'arrêté du Conseil-exécutif a été rendu le 17 mars, l'approbation du DETEC date du 15 septembre. La mise en chantier est prévue pour le printemps 2000.

Motion 169/98 Oppliger du 31 août 1998: Moratoire sur les équipements conventionnels d'incinération des déchets (adoptée le 18.11.1998: point 1 sous forme de postulat, point 2 sous forme de motion). Une étude approfondie faite en étroite collaboration avec l'OFEPF a révélé que l'UIOM prévue de Thounne répondait à un besoin, sur quoi le Conseil-exécutif a édicté le plan de quartier cantonal par son arrêté du 15 septembre 1999. Cette décision a été attaquée par plusieurs recours, qui étaient pendants devant le Tribunal administratif du canton de Berne à la fin de l'année de référence. Le 20 décembre 1999, le Conseil fédéral a approuvé la prolongation de deux ans qui lui a été demandée concernant le délai des subventions de la Confédération.

9.8.1.2 *Classement extraordinaire*

Aucun.

9.8.2 **Réalisation de motions et de postulats**

9.8.2.1 *Motions et postulats dont le délai de réalisation de deux ans n'est pas encore échu*

Motion 192/96 Bhend du 24 juin 1996: Participation des communes à la construction des routes cantonales (adoptée le 29.1.1997 sous forme de postulat). La demande du motionnaire a été prise en compte dans le cadre d'une révision partielle de la législation sur la construction et l'entretien des routes.

Motion 140/97 PRD/UDC (Neuenschwander/Marthaler) du 1^{er} septembre 1997: Libéralisation du marché de l'électricité et politique cantonale de l'énergie (adoptée le 27.11.1997). Le point 1 est réalisé, le point 2 sera traité dans le cadre de l'élaboration, en cours, du 3^e rapport sur l'énergie. La mise en œuvre dépendra de l'évolution que va connaître la libéralisation du marché de l'électricité en Suisse.

Motion 174/97 Graf du 17 avril 1997: Décompte spécial concernant les routes (adoptée le 11.6.1998 sous forme de postulat). Le groupe de travail ad hoc interne à l'administration a mis au point le projet de rapport final, qui pourra ainsi être porté à la connaissance du Conseil-exécutif et à l'organe de contact entre le canton et les communes au début de 2000.

Motion 213/97 Pauli du 27 novembre 1997: Jonction vallon de St-Imier de la Transjurane (adoptée le 18.3.1998). Les travaux indiqués dans la réponse du Conseil-exécutif ont été quasiment achevés, hormis quelques protections contre les chutes de pierres, à mettre en place le long de la route aménagée.

Motion 002/98 VLL (Hofer) du 4 décembre 1997: Sommet planète Terre: mise en œuvre d'Action 21 dans les communes bernoises (adoptée le 11.6.1998 sous forme de postulat). L'«agenda 21 local» est un processus à long terme soutenu par le canton. En 1999, une réunion de ce nom a été organisée pour informer et sensibiliser les autorités communales. Le vademecum «Assurer l'avenir de votre commune» a en outre été distribué à toutes les communes.

Motion 038/98 Ermatinger du 5 février 1998: Transport combiné (adoptée le 10.6.1998). Le canton de Berne est représenté au sein du comité directeur du schéma du trafic combiné Pegasus. Ce programme a montré la faisabilité et la rentabilité de ce mode de transport pour la Suisse ainsi qu'au niveau des importations et des exportations. Par ailleurs, les études complémentaires faites à l'initiative du canton de Berne pour l'Espace Mittelland et l'axe du Lötschberg ont abouti à des résultats positifs. Une demande a été adressée au Conseil fédéral concernant l'admission d'une gare de transbordement du transport combiné à Bienne. La société prévue pour ce type de transport (KLV-CH, projet Pegasus) n'a pas pu se réaliser, mais les CFF ont créé une plate-forme KLV-CH qui poursuit des objectifs semblables à Pegasus. L'espoir demeure de pouvoir offrir un transport combiné de meilleure qualité dans le canton de Berne (et à l'échelle nationale).

Motion 057/98 Daetwyler du 10 mars 1998: Avenir des lignes Bienne-La Chaux-de-Fonds et Sonceboz-Moutier (adoptée le 3.9.1998). Les modifications structurelles apportées à la fin de 1999 sur les lignes CFF du Jura bernois n'ont pas eu d'effets sur l'aménagement de l'horaire du trafic régional jusqu'à présent. La réalisation du schéma 1999 a été possible sans croisement des trains en gare de Cortébert, dont les aiguillages supprimés provi-

soirement pourront être remis en place en cas de besoin. Les CFF ont introduit la procédure d'approbation des plans concernant la tête de faisceau ouest en gare de Bienne, dont le réaménagement permettra une entrée indépendante des trains en provenance de Sonceboz.

Motion 074/98 Breitschmid du 16 mars 1998: Production et approvisionnement énergétiques durables (adoptée le 21.1.1999: ch. 4, première phrase sous forme de postulat; reste rejeté). La question sera traitée dans le cadre du 3^e rapport sur l'énergie.

Motion 160/98 Kaufmann du 31 août 1998: Présentation de la stratégie des BLS (adoptée le 18.11.1998). L'expertise commandée par la Confédération et le canton de Berne confirme, dans les grandes lignes, la stratégie d'entreprise adoptée par la compagnie BLS. Celle-ci a été partiellement restructurée sur la base de ce rapport à la fin de 1999. Les travaux entrepris au niveau fédéral et cantonal concernant le financement des infrastructures et l'harmonisation des flux financiers se sont poursuivis. Les résultats sont attendus pour 2001.

Motion 165/98 Strecker du 31 août 1998: Avenir du trafic régional Bienne-Neuchâtel (ch. 1 et 2: adoption le 30.6.1999, ch. 3: adoption et classement). L'incertitude qui plane sur l'organisation et la concrétisation de l'EXPO a empêché d'approfondir davantage les questions de transport. Les investigations relatives aux capacités et à l'aménagement de l'horaire seront reprises dès que la mise sur pied et l'envergure de l'EXPO seront définitivement fixées.

Motion 173/98 Meyer du 1^{er} septembre 1998: Traitement rapide des recours en matière de construction (adoptée le 30.6.1999 sous forme de postulat). Le motionnaire demande que la législation sur les constructions et sur les procédures soit modifiée de manière à réduire la durée des recours et des recours de droit administratif en matière de construction. Le gouvernement a proposé de rejeter la motion. Lors des débats parlementaires, le motionnaire a renoncé à exiger une modification de la législation et transformé son intervention en postulat. Le délai imparti de deux ans sera mis à profit pour le réaliser par des moyens autres que législatifs, tels que l'amélioration de la gestion des procédures.

Motion 182/98 Boss du 7 septembre 1998: Sécurité routière pour les cyclistes entre Seftigen et Wattenwil (traitée le 9.9.1999: ch. 1, 4, 5: rejet; ch. 2: adoption sous forme de postulat; ch. 3 et 6: adoption et classement). La limitation de la vitesse à 60 km/h demandée par l'auteur de la motion au chiffre 2 est examinée par l'Office de la circulation routière et de la navigation et sera introduite le cas échéant.

Motion 183/98 Boss du 7 septembre 1998: Liaison cyclable entre Burgistein-gare et Lohnstorfbrügg, circuit cantonal 7 (adoptée le 30.6.1999 sous forme de postulat). Lors de l'établissement du programme de construction des routes 2001 à 2004, il sera décidé, sur la base des critères de priorité, de l'intégration de cet itinéraire cyclable.

Motion 019/99 Bichsel du 17 février 1999: Nouvelle voie d'accès à l'aéroport de Belp (adoptée le 10.3.1999). L'évaluation de la procédure de participation a débouché sur le choix définitif du tracé et sur le lancement rapide des travaux du projet mis à l'enquête.

Postulat 043/99 Studer du 27 janvier 1999: A1 sortie Kirchberg (adoptée le 4.5.1999 sous forme de postulat). Les travaux de génie civil ont duré jusqu'à la fin de l'année de référence. Le revêtement sera posé au printemps 2000, ce qui permettra la mise en service définitive du giratoire. La signalisation sera revue après une phase d'accoutumance.

Motion 063/99 Pfister du 8 mars 1999: La route du Simmental (adoptée le 9.9.1999). Menée en collaboration avec les représentants des communes, des associations économiques et touristiques et avec les planificateurs du trafic, l'étude du couloir de cette vallée est en cours.

Motion 088/99 Donzé du 8 mars 1999: Liaisons NLFA optimales pour Frutigen (adoptée le 30.6.1999). La compagnie BLS a envoyé aux destinataires concernés, pour avis, le rapport dressé sur la base de la nouvelle comparaison des variantes effectuée par la BLS AlpTransit SA dans la zone de Frutigen. La Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie s'est prononcée dans le sens de la motion. Les décisions de la Confédération sont en attente.

Motion 100/99 Gauler du 26 avril 1999: Commission paritaire pour le tunnel de base NLFA au Lötschberg (adoptée le 30.6.1999). En sa qualité de constructrice du tunnel de base du Lötschberg, la BLS AlpTransit SA est soumise à la loi fédérale sur les marchés publics. Lors d'adjudications importantes, des renseignements sont demandés aux commissions paritaires sur les entreprises entrant en ligne de compte. Si la BLS AlpTransit SA constatait des irrégularités pendant les travaux ou que de tels cas soient communiqués par le syndicat, il existe des moyens contractuels permettant d'imposer les prescriptions légales.

Motion 192/99 Donzé du 6 septembre 1999: Correction du tracé de la route du Mitholz (adoptée le 2.12.1999). Selon le droit ferroviaire, la première étape consiste à exécuter la procédure de modification des plans (mise à l'enquête: mars 2000). Sous réserve de fonds suffisants, les travaux pourront débuter en 2001.

9.8.2.2 *Motions et postulats ayant fait l'objet d'une prolongation de délai*

Motion 073/96 Neuenschwander du 11 mars 1996: 3^e rapport cantonal sur l'énergie (adoptée le 4.9.1996). La parution du 3^e rapport sur l'énergie, en cours d'élaboration, est prévue pour 2001.

9.8.2.3 *Motions et postulats dont le délai est échu*

Aucun.

Berne, le 3 mars 2000

La directrice des travaux publics, des transports et de l'énergie:
Schaer

Approuvé par le Conseil-exécutif le 5 avril 2000

